



MAIRIE DE PUYVERT

Service Jeunesse

SOMMAIRE

Introduction	p.1
I. Fonctionnement de l'accueil	p.1
1. Public	
2. Fonctionnement Général	
3. Personnel encadrant	
4. Journées types	
II. Objectifs pédagogiques	p.4
1. Permettre aux enfants d'explorer des domaines inconnus en toute sécurité	
2. Permettre aux enfants de participer activement aux activités	
3. Permettre à chacun d'apporter des éléments nécessaires au bien-être et à la progression du groupe	
III. Démarche pédagogique	p.5
1. Attitudes de l'animateur, rôle et place	
2. Conception des activités et des temps de vie quotidienne	
IV. Conclusion	p.7
Annexes	



MAIRIE DE PUYVERT

Service Jeunesse

Introduction

Le projet pédagogique tel que nous le mettons en œuvre dans l'accueil de loisirs est le reflet des intentions de l'équipe en matière de pédagogie pour accompagner le développement de l'enfant et répondre à ses besoins dans le cadre du temps de loisirs. Il s'inscrit dans le prolongement du projet éducatif établi par l'organisateur. Il décrit le mode de fonctionnement de l'accueil, les méthodes de travail et les critères d'évaluation utilisés.

I. Fonctionnement de l'accueil

1. Public

L'accueil de loisirs compte un effectif maximum de 28 enfants, conformément à l'agrément délivré par les services de la direction départementale de la cohésion sociale, l'effectif se partage comme suit :

- 20 enfants de 6 à 12 ans
- 8 enfants de 3 à 6 ans

Il accueille les enfants de façon occasionnelle ou habituelle durant la période scolaire en dehors des heures de classe.

Durant la pause méridienne, l'agrément est plus important :

- 18 enfants de 3 à 6 ans
- 56 enfants de 6 à 12 ans

Durant les temps d'activités péri-éducatives l'agrément comporte :

- 28 places pour les 3 à 6 ans
- 72 places pour les 6 à 12 ans

2. Fonctionnement général

○ Horaires

En période scolaire, l'accueil fonctionne du lundi au vendredi de 7h30 à 8h30, de 11h30 à 13h30 (sauf mercredi) et de 16h30 à 18h30 (sauf mercredi).

○ Locaux

L'accueil se déroule au sein de l'établissement scolaire avec sa cour, le terrain multisports et la salle polyvalente pour certaines activités. En cours d'année 2017, un bâtiment dédié à l'ALSH sera construit, l'accueil du soir et les Temps d'Activités Péri-éducatives (TAP) se dérouleront donc en partie dans ce bâtiment.



MAIRIE DE PUYVERT

Service Jeunesse

○ Inscriptions

Les inscriptions sont prises par e-mail, par téléphone, via le site web de la municipalité (www.puyvert.fr) ou directement auprès de l'équipe d'animation.

○ Dossier sanitaire

Toute inscription doit être accompagnée d'un dossier sanitaire dûment rempli. Les allergies et/ou traitements médicamenteux doivent être clairement signalés. La structure n'est pas habilitée à donner quelconque médicament et, dans le cas d'un traitement, les parents doivent fournir les médicaments accompagnés de la prescription médicale.

En cas de fièvre ou de maladie nécessitant des soins au-delà de notre compétence, les familles sont prévenues aussitôt.

3. L'équipe d'encadrement

Elle est constituée de 4 animateurs(trices) possédant formation, qualification et compétences leur permettant de conduire toutes les activités proposées et de garantir la sécurité physique et morale des enfants qui leur sont confiés.

Elle est composée de :

- 1 Directeur : BPJEPS Loisirs Tous Publics en cours + BAFA
- 1 Animatrice : BAPAAT
- 2 Animatrice : CAP Petite enfance
- Il pourra être fait appel à des vacataires ou intervenants ponctuels diplômés ou stagiaires pour faire face à un surcroît d'effectifs ou une absence de personnel.

4. Journées types

- Lundis, Mardis, Mercredis, Jeudis et Vendredis (en période scolaire)

7h30 :

Accueil des enfants

Appel

Activités calmes : Réveil, zen, jeux de société, contes, activités autour du merveilleux, lecture...

8h30h – 11h30 :

Ecole

11h30 - 13h20 :

Activités autour de l'alimentation, du goût, du gâchis alimentaire, du bio, de la production alimentaire, des circuits de distributions, jeux...

En parallèle des activités menées, les enfants iront prendre leur repas au réfectoire (2 services)



MAIRIE DE PUYVERT

Service Jeunesse

13h20 – 15h45 :

Ecole

15h45 – 16h30 :

Temps d'activités péri-éducatives : activités culturelles, d'expression, d'éveil, d'initiation et de découverte selon le calendrier annuel.

16h30 – 18h30 :

Goûter

Activités sportives ou de jeux

Accueil des parents

II. Objectifs pédagogiques

1. Permettre aux enfants de comprendre leur alimentation

Il s'agit là de faire découvrir aux enfants l'existence des différentes alimentations, la provenance de leurs aliments, de les sensibiliser à la raréfaction des ressources alimentaires au travers de jeux et d'activités créatives ou sportives.

Moyens à mettre en place par l'équipe :

- Proposer sur le temps méridien des activités éducatives liées à l'alimentation.

En ce sens le directeur s'engage à :

- Etablir un calendrier de formation avec les animateurs pour leur permettre de développer leurs connaissances dans certains domaines ou d'en acquérir de nouvelles.
- Fournir les moyens financiers nécessaires au bon déroulement des projets de l'équipe
- Fournir à l'équipe d'animation des outils d'évaluation pour les actions proposées

2. Respecter le rythme de l'enfant

Il s'agit de faire en sorte que chaque enfant puisse respecter au maximum son rythme biologique

Exemple : Temps du réveil le matin, temps de la digestion après le repas....

Moyens à mettre en place par l'équipe :

- Donner le choix à l'enfant de participer ou non à l'activité proposée
- Donner le choix à l'enfant de son activité
- Mettre en place un programme d'animation cohérent avec cet objectif



MAIRIE DE PUYVERT

Service Jeunesse

En ce sens le directeur s'engage à :

- Fournir les moyens financiers nécessaires à l'atteinte de cet objectif (aménagement d'espaces...)
- Recruter un nombre d'animateurs permettant de proposer plusieurs activités en même temps.
- Fournir à l'équipe d'animation des outils d'évaluation de cet objectif

3. Favoriser la tolérance

Il s'agit de faire comprendre à l'enfant chaque personne est différente et que chaque différence peut apporter beaucoup à un groupe, à une société.

Moyens à mettre en place par l'équipe d'animation :

- Permettre l'expression de chacun dans le respect de l'autre
- Répondre aux questionnements de l'enfant avec bienveillance et respect
- Mener des activités liées aux différences et leur bénéfiques au sein d'un groupe.

En ce sens le directeur s'engage à :

- Fournir les moyens financiers nécessaires à cet objectif
- Laisser le temps aux équipes d'organiser des temps d'expression
- Fournir à l'équipe des outils d'évaluation pour cet objectif

III. Démarche pédagogique

1. Attitudes de l'animateur, rôle et place

Attitude	Rôle	Place
Ce que je montre à l'enfant	Ce que j'apporte à l'enfant	Ma position dans son schéma éducatif Ma position par rapport à lui
- Respect - Adaptation - Bienveillance - Sécurité - Clarté - Cohérence - Attention - Justice	- Un cadre - Des connaissances - Des jeux, des activités - Des valeurs - De la reconnaissance	- Exemple - Proximité - Leader positif du groupe - Accompagnement



MAIRIE DE PUYVERT

Service Jeunesse

2. Conception des activités et des temps de vie quotidienne

○ Les activités

Elles sont faites avec plaisir et envie afin de permettre à l'enfant de faire des choix et de prendre des initiatives en toute sécurité. Elles sont toujours en lien avec les objectifs pédagogiques précités. Chaque animateur doit pouvoir proposer des activités et/ou projets d'animation aux autres membres de l'équipe. Elles peuvent tout aussi bien être un jeu (de société, de construction, sportifs...), une activité manuelle, une sortie, un temps de paroles...

Le jeu est naturel (c'est la première activité de l'enfant) et capital dans la construction de sa personnalité, dans l'apprentissage des règles de vie. Les animateurs connaissent les jeux, savent les présenter, en expliquer les règles mais ne s'immiscent pas obligatoirement dans le jeu des enfants.

Pour les animateurs, trois attitudes seront possibles :

- *Laisser à l'enfant son besoin de s'exprimer seul ou de vivre quelque chose avec d'autres enfants* : les animateurs ne laissent pas l'enfant à l'abandon et n'oublient pas sa surveillance. Un enfant qui ne fait rien n'est pas forcément un enfant qui s'ennuie, il peut seulement avoir besoin d'un temps calme. Ils veillent à ce que l'isolement ne relève pas d'un mal-être et sont vigilants au risque de comportement de repli.
- *Jouer avec eux* : l'animateur devient partenaire de jeu de l'enfant et un joueur à part entière. Ainsi, l'enfant peut vivre l'activité en situation « d'égalité » avec l'animateur ce qui entretient le lien enfant/animateur.
- *Proposer des jeux* : L'animateur donne l'occasion aux enfants de découvrir de nouveaux jeux.

Dans tous les cas :

- L'animateur valorise les compétences et les envies de l'enfant.
- L'animateur s'inscrit dans une démarche de développement et d'ouverture de la structure à son environnement.



MAIRIE DE PUYVERT

Service Jeunesse

- Les temps de vie quotidienne

Ces temps font partie intégrante de la journée de l'enfant, c'est pourquoi, ils se déroulent dans un cadre agréable et constituent des temps d'animation à part entière.

- Les autres temps (passage aux toilettes, lavage de mains, déplacements...)
L'animateur se tient disponible pour l'enfant et l'accompagne vers l'autonomie. Il est une oreille attentive pour l'enfant dans tous les temps.

IV. Conclusion

Le projet pédagogique tel qu'il est présenté ci-dessus permet une vision de nos objectifs et de nos actions éducatives auprès des publics. C'est un projet qui n'est pas figé et qui reste modifiable en cas de nécessité et en fonction de l'avancement effectif de nos objectifs.